

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 1228 accordant une allocation.

n° 1228

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 octobre 1946

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1946

Date du numéro
31 octobre 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 septembre 1912 sur le régime financier aux colonies et Les textes subséquents qui l'ont modifié,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

Une allocation mensuelle de quatre mille cinq cents francs (4500 fr.) est accordée, pour compter du 1 novembre 19146, à Abdou Ahmed, sultan de Rahaiito (cercle de Tadjoura) Art. 2. — Une allocation mensuelle de deux mille francs (2.000 fr.) est accordée, pour compter de la même date, à son vizir Daoud Mohamed. Art. 5, — La présente décision sera publique et enregistrée partout où besoin sera.

pour le gouverneur en tournée l'administrateur des colonies chargé de l'expédition des affaires courantes et urgentes
chamboredon